

2010

URIOPSS
CENTRE

CATALOGUE DES FORMATIONS

Union Régionale Interfédérale des Œuvres et Organismes Privés Sanitaires et Sociaux
29 boulevard Rocheplatte - BP 35 - 45016 ORLEANS CEDEX 1
Tél : 02.38.62.34.39 - Fax : 02.38.81.29.72 – Mail : uriopss.centre@wanadoo.fr
<http://www.uriopss-centre.asso.fr>



FORMATIONS INTER-ETABLISSEMENTS – à Orléans

DROIT SOCIAL ET GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

N°03	Actualité des outils d'aménagement du temps de travail (principes de base et nouvelle législation)	Maître Louis-Philippe BICHON	19 janvier 2010	345 €
N°05	Maladie et accident du travail (notions et incidences sur le contrat de travail)	Maître Louis-Philippe BICHON	1 ^{er} février 2010	345 €
N°09	Accompagner les changements : la GPEC	Mme Agnès BLONDEAU	25 février 2010	265 €
N°12	Méthodologie d'élaboration de la fiche de poste	Maître Philippe PATAUX	10 mars 2010	425 €
N°14	Le recrutement dans les associations sociales et médico-sociales	Maître Philippe PATAUX	17 mars 2010	425 €
N°17	Les congés payés et jours fériés	Mme Agnès BLONDEAU	30 mars 2010	265 €
N°19	Entretien d'évaluation et entretien professionnel	Maître Philippe PATAUX	21 avril 2010	425 €
N°23	La gestion des absences	Maître Louis-Philippe BICHON	4 & 5 mai 2010	560 €
N°29	Rupture du contrat de travail	Maître Philippe PATAUX	8 juin 2010	425 €
N°30	Rupture pour raisons économiques et conséquences en droit social des restructurations	Maître Philippe PATAUX	9 juin 2010	425 €
N°31	Santé et sécurité au travail	Maître Philippe PATAUX	16 juin 2010	425 €
N°39	Techniques de calcul de la paye	Maître Louis-Philippe BICHON	18 - 19 novembre & 6 décembre 2010	785 €

ACCOMPAGNER LES PRATIQUES

N°04	Panorama du secteur de l'enfance	Mme Agnès BLONDEAU	21 janvier 2010	265 €
N°10	Lutte contre les exclusions et droit au logement	M. Claude CHAUDIERES	2 mars 2010	265 €
N°15	Conduire l'évaluation interne dans son établissement	Mme Patricia BROTTTO	18 & 19 mars 2010	560 €
N°16	Réactualiser son projet d'établissement	Mme Patricia BROTTTO	25 & 26 mars 2010	560 €
N°18	La réforme du 5 mars 2007 (tutelles) (philosophie, objectifs, enjeux et contenu)	Mme Marie-Pierre QUIBLIER	1 ^{er} avril 2010	265 €
N°24	Conduire une deuxième évaluation interne	Mme Patricia BROTTTO	6 mai 2010	345 €
N°27	Elaborer le rapport d'évaluation interne	Mme Patricia BROTTTO	25 & 26 mai 2010	560 €
N°32	La responsabilité civile et pénale dans les structures associatives sociales et médico-sociales	M. Alain DU SOUCHET	22 juin 2010	265 €
N°35	Gestion de l'agressivité et de la violence des usagers	M. José HONDERMARCK	20 & 21 septembre 2010	475 €
N°36	Panorama du secteur associatif social et médico-social	Mme Caroline VARANNE	19 octobre 2010	265 €
N°43	Les obligations réglementaires en sécurité dans les établissements recevant du public de type U et J	A définir	En fonction des demandes	A définir
N°44	Loi HPST : quel impact sur le secteur social et médico-social ?	Mme Marie-Pierre QUIBLIER ou Mme Caroline VARANNE	7 mai ou 29 juin 2010	265 €



GESTION - TARIFICATION

N°06	L'analyse financière des ESMS	M. Luc MAUDUIT	3 février & 5 mars 2010	475 €
N°07	Le compte administratif des ESMS	M. Luc MAUDUIT	23 février 2010	265 €
N°08	Les indicateurs médico-socio-économiques pour les ESMS	M. Luc MAUDUIT	24 février 2010	265 €
N°11	Etablir son compte administratif 2009 à l'aide du logiciel KEOPSS	Mme Audrey BOUTELET	4 mars 2010	290 €
N°13	L'EPRD dans le secteur social et médico-social	M. Luc MAUDUIT	12 mars 2010	265 €
N°20	CPOM et pluriannualité budgétaire « initiation »	M. Luc MAUDUIT	26 avril 2010	265 €
N°21	Coopération et regroupements <i>(enjeux stratégiques et mise en pratique)</i>	M. Luc MAUDUIT	27 avril 2010	265 €
N°22	CPOM et pluriannualité budgétaire « perfectionnement »	M. Luc MAUDUIT	28 avril 2010	265 €
N°25	Tableaux de bord et indicateurs dans le secteur social et médico-social. Améliorer le suivi budgétaire de votre établissement (contrôle de gestion)	M. Luc MAUDUIT	10 mai 2010	265 €
N°26	Méthodologie de réponse aux appels d'offres et appels à projets	Mme Marie-Pierre QUIBLIER	20 mai 2010	265 €
N°28	La démarche budgétaire des ESMS	M. Luc MAUDUIT	2 & 3 juin 2010	475 €
N°33	Etablir son budget prévisionnel 2011 à l'aide du logiciel KEOPSS	Mme Audrey BOUTELET	9 septembre 2010	290 €
N°34	Comprendre le mécanisme du plan pluri annuel de financement	M. Luc MAUDUIT	15 septembre 2010	265 €
N°37	La fiscalité associative	M. Luc MAUDUIT	4 novembre 2010	265 €
N°38	Diversifier ses ressources de financement	M. Luc MAUDUIT	5 novembre 2010	265 €
N°40	Les spécificités comptables des ESMS (M22) – <i>Conséquences de la mise en œuvre du plan comptable</i>	M. Luc MAUDUIT	25 & 26 novembre 2010	475 €
N°41	Le contrôle de gestion en ESAT – <i>Améliorer la performance de votre activité commerciale</i>	M. Luc MAUDUIT	En fonction des demandes	265 €
N°42	L'EPRD dans le secteur sanitaire	A définir	En fonction des demandes	A définir

Toutes ces formations inter-établissements sont également réalisables sur site.

Autres thématiques possibles pour vos formations intra-établissement :

- Maltraitance et Bienveillance
- Management d'équipe
- Accueil et Ecoute
- Secret professionnel
- Accompagnement fin de vie

→ N'hésitez pas à nous contacter pour tout autre projet.

FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF

CONDITIONS GENERALES



I – INSCRIPTION

- Vous devez nous adresser vos inscriptions le plus rapidement possible et au plus tard 1 mois avant le début du stage, à l'aide des bulletins prévus à cet effet, signés par l'employeur et accompagnés du règlement.
- Les inscriptions sont enregistrées au fur et à mesure, dans l'ordre d'arrivée, et ne sont acceptées que dans la limite des places disponibles.

II -- ANNULATION

Du fait du stagiaire :

- En cas d'annulation reçue par écrit (courrier, mail, fax), au plus tard deux semaines avant la date du stage, aucun frais ne sera retenu.
- Pour toute annulation de votre part postérieure à ce délai de deux semaines, des frais de gestion de dossier à hauteur de 30 % du montant de la formation seront retenus.
- Tout stage commencé est dû en totalité. Il en est de même en cas de désistement le jour de l'ouverture du stage (sauf en cas d'arrêt de travail : facturation des frais de gestion de dossier uniquement). Néanmoins, des solutions seront recherchées pour vous permettre de finir le stage sur une autre session.

Du fait de l'URIOPSS :

- La réalisation d'un stage reste soumise à un nombre minimum de 6 inscriptions. En deçà, l'URIOPSS se réserve le droit d'annuler ou de reporter la formation. Nous en informons le stagiaire au plus tard 5 jours avant la date prévue. L'inscription à la formation sera remboursée, mais aucune indemnité ne sera versée au participant.

III – CONVENTION DE FORMATION - ATTESTATION DE PRESENCE - FACTURE :

- Trois semaines avant le début de la formation, nous adressons à l'association, à l'établissement ou au service une confirmation d'inscription, à destination du stagiaire, précisant notamment le lieu et les horaires, ainsi qu'une convention de formation, établie en double exemplaire, dont un est à retourner signé avant le début du stage.
- Au terme de la formation, des attestations de présence seront adressées à l'employeur, en double exemplaire, dont un pour le stagiaire, ainsi que la facture.

IV – TARIFS - REGLEMENT

- Nos tarifs ne sont pas soumis à TVA et s'entendent pour l'année 2010. Ils comprennent le coût pédagogique de la formation et la documentation pédagogique. Le déjeuner et les frais de transport et d'hébergement des stagiaires ne sont pas compris.
- Le règlement du coût de la formation inter-établissements doit nous être adressé, avec le bulletin d'inscription, par chèque à l'ordre de l'URIOPSS Centre (merci de bien vouloir nous adresser un chèque par stage).
- Pour les formations intra-établissement, un acompte de 30 % du coût total des frais pédagogiques est demandé à la signature de la convention. Pour des formations de longue durée (plus de 8 jours), nous vous adressons également une facture intermédiaire correspondant à 40 % du coût total des frais pédagogiques.
- Les formations organisées par l'URIOPSS Centre peuvent être prises en charge par les Organismes Paritaires Collecteurs Agréés (OPCA) : Unifaf, Uniformation ou autres. Si vous souhaitez que l'OPCA règle directement l'URIOPSS, il vous appartient de faire au préalable la demande de prise en charge auprès de l'OPCA et de le joindre lors de votre inscription ou de nous l'indiquer avant l'établissement de la convention, notamment pour les formations intra-établissement.

V – LIEU - HEBERGEMENT - REPAS :

- Les formations inter-établissements ont lieu en général à l'URIOPSS, ou dans un autre lieu si nécessaire.
- Une liste d'hôtels peut vous être envoyée sur demande.
- Pour le repas de midi, nous vous proposons, pour une question d'horaire, de le prendre ensemble à proximité. Il doit être réglé sur place par chaque stagiaire.



LES FORMATIONS DE L'URIOPSS :

- Les formations présentées ont pour objectif d'accompagner au mieux les dirigeants et les professionnels des associations sanitaires et sociales. Les thèmes proposés ont été retenus pour répondre aux besoins exprimés par les adhérents. Cette liste pourra être complétée par de nouvelles formations en fonction de vos demandes et/ou de l'actualité.
 - **Les formations inter-établissements** proposées, chaque année, sur de courtes durées (de 1 à 3 jours), permettent aux responsables associatifs et à leurs collaborateurs de se former, se perfectionner et s'informer. C'est également se donner l'opportunité de rencontrer et d'échanger avec d'autres adhérents.
 - Toutes les formations inter-établissements sont également réalisables en **intra-établissement**. Construites "à la carte", elles sont organisées en fonction de vos projets, de vos priorités et des caractéristiques de fonctionnement de vos établissements et services.
- Nous pouvons également construire avec vous d'autres formations qui peuvent être réalisées au sein de votre établissement ou dans un autre lieu.

LE SERVICE FORMATION DE L'URIOPSS :

Coordonnées :

URIOPSS Centre

Service Formation

29 boulevard Rocheplatte

BP 35

45016 ORLEANS CEDEX 1

tél : 02.38.62.34.39

fax : 02.38.81.29.72

mail : uriopss.centre@wanadoo.fr

Contacts :

Caroline VARANNE : Responsable du service

Stéphanie GENZA : suivi formation Inter

Christelle FAIX : suivi formation Intra et accompagnements

LES FORMATEURS DE L'URIOPSS :

M. Dominique BAUDIN

Consultant animateur de formation en relation
d'aide, communication et relations interpersonnelles

Maître Louis-Philippe BICHON

Avocat conseil en droit social

Mme Patricia BROTTTO

Consultante associée de RH & organisation

M. Claude CHAUDIERES

Membre du réseau UNIOPSS/URIOPSS

Mme Eliane DAUJARD

Docteur en Ergonomie et sécurité au travail

M. Alain DU SOUCHET

Juriste spécialisé en droit social et de la
consommation

M. José HONDERMARCK

Docteur en psychologie, Consultant en relations
humaines, Supervision d'équipe

M. Luc MAUDUIT

Consultant en gestion associative, membre du
réseau UNIOPSS/URIOPSS

Maître Philippe PATAUX

Avocat associé au Cabinet

Jacques Barthélémy & Associés

Mme Solène PELLETIER

Juriste en droit de l'action sociale

L'équipe technique de l'URIOPSS Centre :

Mme Agnès BLONDEAU

Mme Audrey BOUTELET

Mme Marie-Pierre QUIBLIER

Mme Caroline VARANNE

NUMERO DE LA DECLARATION PREALABLE D'EXISTENCE AU TITRE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

URIOPSS Centre : n° 24 45 00 135 45